



"Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre

de la crise COVID-19"

Guide utilisateur du formulaire en ligne





Direction informatique

Cellule de développement des applications



Guide utilisateur:

Formulaire en ligne : Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise COVID-19 :

Document rédigé par le service Informatique AVIQ Direction informatique Cellule de développement des applications Bâtiment SOLEO – 2^e étage Boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi

Vous avez une question, n'hésitez pas à vous tourner vers notre Helpline au 071/337.502.

Références et historique du document :

Publication Date	Adaptations
19/10/2019	Création du document
21/01/2020	Mise à jour : introduction, délai

Tous droits réservés.



Table des matières

1.	INTRODUCTION	4
2	GUIDE UTILISATEUR	7
	2.1 Matériel nécessaire :	7
	2.2 Accès au formulaire en ligne relatif aux Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise de la COVID-19	7
	2.2.1 Rendez-vous sur le formulaire :	7
	2.2.2 Cliquez sur authentification « Autre » :	7
	2.2.3 Entrez les informations d'identification reçues par email et cliquez sur « ouvrir une session » :	8
	2.2.4 Cliquez sur le module « Formulaires AVIQ » dans le menu de gauche :	8
	2.2.5 Cliquez sur le lien « Mesures urgentes en santé mentale » dans le bloc Bien-être e santé :	et 8
	2.2.6 Cliquez sur le formulaire « Mesures urgentes en santé mentale » :	9
	2.3 Onglets du formulaire de « Mesures urgentes en santé mentale »	9
	2.3.1 Onglet 1 « Identification de l'opérateur » :	9
	2.3.2 Onglet 2 « indicateurs de ressources » : 1	0
	2.3.2.1 Export des indicateurs de ressources 1	2
	2.3.3 Onglet 3 « Indicateurs de réalisations » :1	3

1. INTRODUCTION

22 avril - le Gouvernement de Wallonie répond à l'urgence de la crise en adoptant des mesures de soutien supplémentaire et prépare l'avenir via l'initiative Get up Wallonia.

Parmi les mesures urgentes, premier axe de l'initiative, certaines visent le soutien du secteur de la santé, et en particulier de la santé mentale.

Les mesures d'ailleurs initialement prévues pour 1 an, du 22 avril 2020 au 22 juin 2021, seront prolongées jusque fin décembre 2021.

Partant du constat que la crise engendrée par le coronavirus a un impact considérable sur la santé mentale de la population, des soignants, des professionnels de première ligne et des personnes isolées ou fragilisées, des moyens exceptionnels sont dégagés pour renforcer et adapter l'offre de services de certains opérateurs du secteur de la santé mentale.

L'objectif est de renforcer à grande échelle, pendant 1 an, l'écoute et le soutien psychologique à la population, aux professionnels et aux personnes en institution, par le financement d'Equivalents Temps Plein (ETP) supplémentaires.

Les opérateurs visés par ces mesures sont les services de santé mentale (SSM), l'asbl Un pass dans l'impasse - centre de prévention du suicide et d'accompagnement, les maisons de soins psychiatriques (MSP), les services de soins psychiatriques à domicile (SPAD) et les dispositifs mobiles de soutien à l'inclusion de type cellules mobiles d'intervention (CMI).

Outre certaines aides forfaitaires complémentaires (la prime d'encouragement et le forfait informatique par exemples), des mesures supplémentaires ont été ajoutés par la Wallonie pour accroître le soutien aux professionnels de du soin et à la population.

Sont concernées par ces mesures supplémentaires, les Plateformes en Soins palliatifs (PSP) et les Services spécialisés en Assuétudes (RASA) agréés par l'AVIQ.

Pour accompagner les mesures décidées, veiller à leur adéquation à la situation de crise et monitorer leurs effets regard moyens déployés, trois créés en des organes sont : Un Comité de Pilotage Transversal Ce comité a pour missions d'assurer l'atteinte des objectifs. Il lui revient de déterminer des indicateurs pertinents dont l'analyse devra permettre d'évaluer l'effet des mesures décidées par le Gouvernement wallon et de prévoir éventuellement de nouvelles actions. - Deux comités d'accompagnement sectoriels (secteur santé mentale et secteur du handicap) Ces comités permettent les échanges avec les opérateurs ainsi que l'opérationnalisation des mesures octroyées par le GW.

L'AVIQ contribue à l'organisation des travaux, en tant qu'administration fonctionnellement compétente.

Le monitoring de l'ensemble des mesures précédemment citées s'articule sur 4 types d'indicateurs : contexte, ressources, réalisations et résultats.

Objet - Le formulaire en ligne porte sur

- L'identification des opérateurs concernés
- L'encodage des indicateurs de ressources par tous les opérateurs qui ont procédé à des engagements ou à une augmentation du temps de travail de leurs employés
- L'encodage des indicateurs de réalisation par les opérateurs suivants : SPAD, DSI-CMI et l'asbl UPDI

Les MSP et les SSM fourniront des indicateurs de réalisation adaptés aux missions qu'ils accomplissent, grâce au renforcement de leurs équipes, via d'autres supports validés par le Comité de Pilotage Transversal.

Publics cibles - L'encodage des interventions vise plus particulièrement

- La prévention du suicide par une prise en charge rapide des personnes suicidaires ou de leurs proches, et un accompagnement du deuil après un suicide, dans le contexte de crise sanitaire pour l'asbl Un pass dans l'impasse
- Les professionnels, les résidents et les proches des résidents des MR-MRS dont la santé mentale est éprouvée par les circonstances engendrées par la crise sanitaire pour les SPAD
- Les personnes en situation de handicap présentant un double diagnostic, leur entourage et les intervenants qui les prennent en charge pour les DSI-CMI

Délais - Dès réception du formulaire

- Tous les opérateurs sollicités vérifient l'onglet 1. Identification de l'opérateur. Les opérateurs qui renoncent au renforcement de leur dispositif et partant à leur participation au monitoring des ressources et des réalisations cochent la case prévue à cet effet.
- Tous les opérateurs parties prenantes vérifient ou complètent l'onglet 2. Indicateurs de ressources aussi souvent que le nécessitent les éventuelles modifications ou mises à jour (engagement ou augmentation du temps de travail) de leurs employés, et ce jusqu'au terme de l'effet des Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise COVID-19.
- L'asbl UPDI, les SPAD et les DSI-CMI encodent leurs interventions, une à une, dans l'onglet 3. Indicateurs de réalisations aussi souvent que le nécessitent les nouvelles interventions et ce jusqu'au terme de l'effet des Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise COVID-19.

Conformément à ce qui a été décidé lors du Comité de Pilotage Transversal Santé Mentale du 27 août 2020, l'encodage ONLINE des indicateurs de réalisation d'UPDI, des SPAD et des DSI-CMI via le présent formulaire, se fera dès la mise en ligne opérationnelle de l'application, sans rétroactivité. L'encodage des interventions (onglet 3) dans le formulaire prendra fin le 31 décembre 2021.

Pour rappel, vous devez vous connecter à la plateforme à l'aide d'un mot de passe et d'un login qui vous sont propres et qui vous ont été transmis par mail. Une fois connecté, il suffira de vérifier que les informations de l'institution sont correctes, puis d'encoder les indicateurs.

<u>In fine</u>, un support technique est à votre disposition de 8h à 12h et de 13h à 17h en semaine via le n° de téléphone suivant : 071/337.502.

2 GUIDE UTILISATEUR

Ce guide pratique a pour objectif de vous guider dans l'utilisation du Formulaire en ligne relatif aux Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise de la COVID-19.

2.1 Matériel nécessaire :

Le matériel nécessaire pour accéder au formulaire est le suivant :

- Un P.C. disposant d'une connexion Internet ;
- Votre login et votre mot de passe (transmis par e-mail) ;
- D'un navigateur internet (Browser) en mode « privé » :

L'attention des institutions qui disposent de plusieurs agréments est attirée sur le fait qu'il est recommandé d'ouvrir votre navigateur internet en mode « privé ».

Pour plus d'information cliquez sur le lien suivant : <u>https://support.google.com/chrome/answer/95464?co=GENIE.Platform%3DDesktop&hl</u> <u>= fr</u>

Par ailleurs, nous recommandons l'utilisation du navigateur « Chrome ».

2.2 Accès au formulaire en ligne relatif aux Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise de la COVID-19

2.2.1 Rendez-vous sur le formulaire :

Vous êtes invité à cliquer sur le lien suivant : http://plasma.aviq.be

2.2.2 Cliquez sur authentification « Autre » :



2.2.3 Entrez les informations d'identification reçues par email et cliquez sur « ouvrir une session » :

Nom d'utilisateur	SAN045@dmz.local			
Mot de passe	•••••			
	Ouvrir une session	Annuler		

2.2.4 Cliquez sur le module « Formulaires AVIQ » dans le menu de gauche :



2.2.5 Cliquez sur le lien « Mesures urgentes en santé mentale » dans le bloc Bien-être et santé :



2.2.6 Cliquez sur le formulaire « Mesures urgentes en santé mentale » :



2.3 Onglets du formulaire de « Mesures urgentes en santé mentale »

2.3.1 Onglet 1 « Identification de l'opérateur » :

ification de l'opérateur	2. Indicateurs de ressources	3. Indicateurs réalisations	
entification de l'opérateur			
Identification			
Numéro BCE :			
Nom :			
N° d'agrément :			
Renoncez-vous à tout engagemer santé mentale ? Si c'est le cas, ve	nt dans le cadre des Mesures urgentes e vuillez cocher la case ci-contre.		
Personne de contact			
Nom :			
Prénom :			
Adresse mail :		jean@mail.zz	
Téléphone :		b70122456 ou 0400122456	

L'onglet 1, intitulé « Identification de l'opérateur », reprend une série d'informations, préencodées : « Numéro BCE », « Nom » et « Numéro d'agrément ».

Les cases grises ne peuvent être modifiées. L'opérateur vérifie les données d'identification. Si les coordonnées de votre institution ne sont pas correctes, merci de prendre contact par téléphone au numéro suivant : 071/337.502. Les modifications seront apportées par l'AVIQ. Si l'opérateur a décidé de **ne pas** engager de personnel supplémentaire ni d'augmenter le temps de travail de ses employés dans le cadre des mesures de renforcement en Santé Mentale octroyées par le Gouvernement Wallon, il doit cocher la case prévue à cet effet. Le cas échéant, plus aucune démarche d'encodage n'est attendue de sa part au-delà de la vérification des données relatives à la Personne de contact.

La personne de contact (= personne chargée de l'encodage du formulaire) encode ses coordonnées (Nom, Prénom, adresse e-mail et téléphone).

Si l'opérateur est partie prenante des mesures de renforcement en Santé Mentale octroyées par le Gouvernement Wallon et a procédé à l'engagement ou à l'augmentation du temps de travail de ses employés, il complète l'onglet suivant de l'application se rapportant aux indicateurs de ressources.

Si cet opérateur est un « dispositif mobile de soutien à l'inclusion – cellule mobile d'intervention » (DSI-CMI), un « service de soins psychiatriques à domicile » (SPAD) ou le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement « Un pass dans l'impasse » (UPDI), il complète également l'onglet 3, relatif aux indicateurs de réalisations.

Dans chacune des sections du questionnaire, il faut impérativement cliquer sur le bouton « Enregistrer », avant de passer à la section suivante ou de quitter la page.

Cliquez sur « Suivant » pour accéder à la page suivante.

2.3.2 Onglet 2 « indicateurs de ressources » :

Enre	egistrer ation de l'opérateur	2. India	ateurs de ressources	3. Indicateurs réalisations	Précédent Suivant	
Indi	cateurs de ress	ources				
Liste des ressources engagées						
	Type de contrat	Date de début	Date de fin	Fonction		
	Votre choix 🔹			Votre choix - + Ajouter	ta Désélectionner	
	Engagement	01/12/2020	15/06/2021	Assistant.e social.e Sélectionner	D Supprimer	

Dans cet onglet 2 « Indicateurs de ressources », la personne de contact aura pour tâche d'indiquer diverses données relatives aux ressources engagées grâce aux subsides débloqués dans le cadre des mesures.

Pour compléter les indicateurs de ressources, la personne de contact chargée de l'encodage suivra la méthodologie suivante, <u>pour chaque engagement ou augmentation des prestations d'un</u> <u>employé :</u>

La liste des ressources engagées - selon

- Type de contrat choisir dans le menu déroulant
 - Engagement : s'il s'agit d'un nouvel engagement
 - Avenant : s'il s'agit d'un avenant au contrat de travail visant l'augmentation du temps de travail pour du personnel déjà en place
 - → Objectif : connaitre la proportion de nouveaux engagements versus l'augmentation de temps de travail pour du personnel déjà en place
- Date de début : encoder la date de début du contrat ou de l'avenant au contrat de travail
- Date de fin : encoder la date de fin du contrat ou de l'avenant au contrat de travail
- Fonction : choisir la fonction de l'employé dans la liste déroulante

Elle clique sur le bouton lors du premier encodage d'un contrat. Par contre, si elle désire modifier les informations qu'elle avait encodée pour un contrat, dans l'application, elle

clique alors sur le bouton afin de mettre à jour les données. Pour chaque contrat ou avenant à un contrat préexistant, la personne de contact encode les informations supplémentaires ci-dessous.

Type de contrat	Date de début	Date de fin	Fonction
Engagement × -	01/12/2020	15/06/2021	Assistant e social e 🗙 👻 🕼 Modifier 🕇 Désélectionner
Engagement	01/12/2020	15/06/2021	Assistant.e social.e Sélectionner
nformations su	upplémentaires		
CP :			
Echelle barémique :			31 (CP 319.02)
Ancienneté :			
Salaire brut :			
Régime :			Temps plein
Régime horaire :			38:00
			巴 Sauvege

Pour encoder les informations supplémentaires, sélectionner la ligne du contrat concerné et

Sélectionner

cliquez sur le bouton

et encoder les informations supplémentaires suivantes :

- **CP** encoder la commission paritaire correspondante (332, 332.20, 330, ...)
- Echelle barémique choisir dans la liste déroulante
- Ancienneté encoder l'ancienneté au moment où l'engagement ou l'avenant au contrat initial prend effet (ce qui est renseigné sur le contrat de travail au moment de la signature)
 - → Objectif : avoir une photographie à l'instant T de l'ancienneté reprise pour l'engagement/l'avenant au contrat de travail
- Salaire brut encoder la rémunération mensuelle brute proratisée quant au temps de travail effectif

→ Objectif : connaitre le salaire effectivement versé au travailleur

- **Régime** choisir s'il s'agit
 - D'un temps plein
 - D'un temps partiel
 - → Objectif : connaitre la proportion d'engagements/avenants effectués à temps plein versus à temps partiel
- **Régime horaire -** encoder le nombre d'heures par semaine prévues dans le contrat

Remarque : s'il s'agit d'un avenant au contrat (ex. : augmentation d'une personne qui prestait 19h/semaine et qui preste désormais 29h/semaine), n'indiquer que les heures relatives à l'avenant (soit 10h/semaine dans notre exemple, donc encoder « 10:00 »).

Une fois les champs encodés, cliquez sur le bouton et puis désélectionnez la ligne en cliquant sur le bouton pour continuer l'encodage.

2.3.2.1 Export des indicateurs de ressources

Un export des indicateurs de ressources est possible en cliquant sur le bouton « export Indicateur Ressources ».

2.3.3 Onglet 3 « Indicateurs de réalisations » :

Cet onglet 3 « Indicateurs de réalisation » est destiné aux opérateurs de type « DSI-CMI », « SPAD » ainsi qu'au centre de prévention du suicide et d'accompagnement « Un Pass dans l'Impasse ».

Conformément à ce qui a été décidé lors du Comité de Pilotage Transversal Santé Mentale du 27 août 2020, l'encodage des indicateurs de réalisation de ces opérateurs sur l'application WEB, via le formulaire spécifique aux Mesures urgentes en santé mentale dans le cadre de la crise de la COVID-19, doit se réaliser à partir de la mise en ligne opérationnelle de l'application, sans rétroactivité.

Mesures urgentes en santé mentale								
Enregistrer Export Indicateur R 1. Identification de l'opérateur	essources 2. Indicateurs de ressources	3. Indicateurs réalisations						
Indicateurs réalisations								
Liste des réalisations								
N° intervention	Par qui la demande est-elle introduite	Types d'interventions/suivis						
	Votre choix	Votre choix	• +A	jouter 13 Désélectionner				

<u>A partir de la date de mise en production de l'application et dès réception, via l'adresse mail de la personne de contact, de l'accès au formulaire en ligne, pour chaque intervention qu'ils réalisent, les opérateurs concernés encodent le formulaire qui enregistre **la liste des réalisations, déclinée selon :**</u>

- Le numéro d'intervention, encodez ici un chiffre, et faites suivre ce chiffre pour chaque nouvelle ligne
- La personne ou l'entité (service, secteur) qui a introduit la demande, en sélectionnant un item dans la liste déroulante située sous la question. (Votre choix)

 Le type d'intervention/suivi qui est réalisé en réponse à cette demande, en choisissant un item dans la liste déroulante située sous de la question. (Votre choix).
 A noter que si l'opérateur réalise plusieurs types d'interventions en lien avec une seule demande/situation, il notifiera chaque intervention dans autant de 'lignes' vierges du questionnaire qu'il y a de types d'interventions prestées. Dans ce cas, une intervention se clôture suivie d'une nouvelle, si le type d'interventions ou de suivis le nécessite. Seront connus par ce biais le nombre et la durée de chaque intervention, non pas le nombre de contacts occasionnés par un type d'intervention pour une demande/situation particulière (individualisée ou d'un groupe)

Pour encoder les informations supplémentaires, sélectionner la ligne du contrat concerné

Sélectionner

et cliquez sur le bouton

et encoder les informations supplémentaires

suivantes relatives au lieu d'intervention, aux bénéficiaires et précisant quatre données temporelles :

- Le lieu d'intervention. L'opérateur choisit un item de la liste déroulante prévue à cet effet. (Votre choix)

Comme pour la catégorie précédente (type d'intervention/suivi), l'opérateur doit, s'il est intervenu dans des lieux d'interventions multiples, en réponse à une seule demande/situation, générer autant de ligne du questionnaire qu'il y aura eu de lieux d'interventions et indiquer, au sein de chacune d'entre elle, le lieu dans lequel il aura réalisé ses missions.

- L'opérateur coche la case correspondante selon que l'intervention qu'il réalise consiste en un suivi individualisé (auquel cas il répond « Oui » à la première question) ou en une prestation auprès d'un groupe / une collectivité (auquel cas il répond non à la première question, et il indique, dans la case prévue à cet effet, le nombre de personnes ayant bénéficié de son intervention)
- L'opérateur indique dans les cases correspondantes les dates auxquelles
 - \rightarrow la demande a été introduite et analysée, respectivement
 - \rightarrow il a débuté son intervention et l'a terminée, respectivement

A noter, à ce propos, que la date qui doit être mentionné pour la fin d'intervention/de prise en charge effective est soit la date réelle à laquelle l'intervention/prise en charge a cessé (si l'opérateur a clôturé l'accompagnement avant le 31/12/2021) OU bien la date symbolique du 31/12/2021 (fin des mesures).

En fonction des situations, il se peut que ces dates concordent (exemple : demande introduite et analysée le même jour).

Dans chacune des sections du questionnaire, l'opérateur doit impérativement cliquer sur le bouton « Sauvegarder », avant de passer à la section suivante ou de quitter la page.

3 Désélectionner

Une fois l'encodage sauvegardé, désélectionnez la ligne en cliquant sur le bouton pour continuer l'encodage.